

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 04 juillet à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 29/06/2022.

Étaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, GATEFIN Bertrand, DUBOIS Cyrille, DOUCET Antoine, BUREAU Antoine, MALVILLE Gilles, JACQUET Stéphane, DURAND Mathieu, POUPEAU Stéphane et; Mmes BAUDAIS Alexandra, HARPIGNIES Aurore, LAGNY Peggy, GASNAULT Ella, MARCHAND Marie, GUERET Stéphanie, DUPUY Charline, AUGU Johanna et VIALLES Élisabeth.

Étaient absents excusés : Mme GOUALLIER Noëlle, Mme BIRAUD Marie-Hélène, M. BUREAU Antoine et M. COIREAU Jérôme

Était absent : M. MAUPTIT Sébastien.

Pouvoirs : Mme GOUALLIER Noëlle à Mme VIALLES Élisabeth
M. BUREAU Antoine à Mme BAUDAIS Alexandra
M. COIREAU Jérôme à Mme VIALLES Élisabeth

Secrétaire de séance : Mme HARPIGNIES Aurore.

Ordre du jour :

- * DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PARCELLE YD3
- * PREVENTION DES INCENDIES DE FORETS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CLASSEMENT D'UN MASSIF A RISQUE DE LA COMMUNE EN CATEGORIE P3.
- * DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE TAUXIGNY-SAINT-BAULD ET LA CC LOCHES SUD TOURAINE.
- * ADOPTION DU REFERENTIEL M57 POUR NOMENCLATURE COMPTABLE DE LA COMMUNE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 07 juin 2022, il est approuvé à l'unanimité.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PARCELLE YD3

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle la DIA reçue le 15 avril concernant les parcelles B 647 et YD 3 pour un montant de 95 000 € (cf réunion du conseil municipal du 02 mai 2022 et du 07 juin 2022).

Le notaire en charge de l'opération avait été alerté et l'AMIL (Association des maires d'Indre-et-Loire) avait été interrogée sur la notion d'unité foncière invoquée pour la production d'une DIA unique alors que l'interprétation de la commune serait que les deux parcelles non contigües constituent deux unités distinctes entraînant la nécessité de deux DIA.

Deux DIA doivent ainsi être produites.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que la parcelle cadastrée section YD numéro 3 d'une superficie de 562 m² est située dans le zonage 2AUH du Plan Local d'Urbanisme avec ainsi une possibilité d'urbanisation à moyen ou long terme. Dans ce zonage, la commune peut exercer un droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme (Article A 213.1 du code de l'urbanisme). La parcelle en l'état ne présente pas la possibilité de construction car il s'agit d'une configuration d'une petite largeur sur une grande longueur. Toutefois, dans le cadre du zonage indiqué ci-dessus, la commune fait valoir un projet global de possibilité d'urbanisation sur la rue des Aliziers. L'acquisition de cette parcelle à la suite de la parcelle YD 9 en 2019 entre dans ce cadre.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que des négociations ont été menées avec l'acquéreur avec une première proposition de celui-ci présentant une répartition à 81 000 € pour la parcelle B 647 et 14 000 € pour la parcelle YD3 dont la commune pourrait se porter acquéreur. Une deuxième proposition a été faite à hauteur de 88 000 € et 7 000 €.

Après une deuxième négociation, une deuxième répartition est présentée pour 90 000 € pour la parcelle B 647 et 5 000 € pour la parcelle YD3 avec mise en place d'une convention d'utilisation à titre gracieux assortie d'une possibilité de résiliation pour les deux parties et clause de reprise par la commune en cas de non entretien par l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'user du droit de préemption de la commune sur la parcelle cadastrée section YD numéro 3 pour un montant de 5 000 € et autorise M. le Maire à signer la DIA présentée par le notaire.
- autorise M. le Maire à signer une convention d'utilisation selon les termes présentés dans les débats.

La dépense est prévue au budget primitif 2022.

**PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE CLASSEMENT D'UN MASSIF A RISQUE DE LA COMMUNE EN
CATÉGORIE P3.**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe qu'un massif de la commune inclus dans le massif global Louans Le Louroux Tauxigny-Saint-Bauld a été classé en catégorie de priorité P3 dans le projet d'arrêté portant classement en massif à risque d'incendie au titre de l'article L.132.1 du code forestier.

Il indique que les propriétaires doivent être prévenus d'une obligation de débroussaillage.

M. Cyrille DUBOIS demande s'il s'agit d'une simple prévenance des propriétaires.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que oui.

M. Antoine DOUCET regrette que la Préfecture n'ait pas fourni d'indications ou de cartes plus précises sur les parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au classement en catégorie P3 d'un massif de la commune dans le projet d'arrêté portant classement en massif à risque d'incendie au titre de l'article L.132.1 du code forestier.

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE TAUXIGNY-SAINT-BAULD ET LA C.C. LOCHES SUD TOURAINE

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe le Conseil municipal de la possibilité de mise en place d'une convention de prestation de service entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine et la commune de Tauxigny-Saint-Bauld dans le cadre de l'entretien par la commune des installations d'assainissement de la commune exploitées par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Les installations sont situées au lieu-dit Les Daviers, au Moulin de Remet et au Moulin du Coudray. Le montant perçu par la commune selon les quotités d'heures retenues pour chaque ouvrage, le coût horaire (18.60 €) et le coefficient de frais de gestion (1.10) délibéré par le Conseil Communautaire le 9 décembre 2021 serait de 613.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2023 de la convention de prestation de service entre la commune de Tauxigny-Saint-Bauld et la Communauté de communes Loches Sud Touraine dans le cadre de l'entretien par la commune des installations d'assainissement de la commune exploitées par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL M57 POUR NOMENCLATURE COMPTABLE DE LA COMMUNE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'avis favorable du comptable, en date du 13 mai 2022.

Considérant

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;
- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- qu'il apparaît pertinent, pour la commune de Tauxigny-Saint-Bauld, compte-tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvelée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2022, d'adopter la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ;
- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la Commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre de Mme la Comptable du Service de Gestion Comptable de Loches en date du 13-05-2022) ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le passage de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld à la nomenclature M 57 à compter de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld,
- la collectivité appliquera la M57 abrégée.
- Adopte le règlement budgétaire et financier annexé à la délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT ANNUEL DES DÉCHETS MÉNAGERS : ANNEE 2021 :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente le rapport annuel du service Déchets ménagers de la Communauté de communes Loches Sud Touraine pour l'année 2021.

Les principaux éléments sont les suivants.

- Les nouvelles consignes sont applicables pour les poubelles jaunes au 1^{er} avril 2022.
- Début des travaux de la déchetterie de Descartes.
- Livraison d'une nouvelle benne à ordures ménagères.
- Moyenne de 27,9 kg/ habitant contre 19 kg/habitant de moyenne nationale. Cela s'explique car les consignes de tri ne sont pas les mêmes.
- Fréquentation des déchetteries : situation plus importante suite à la crise Covid. (moyenne de 5 à 6 passages par an). Environ 20 000 foyers sur la communauté de communes utilisent la carte.
- Les matériaux apportés en déchetterie sont des déchets verts, des encombrants, des gravats... .
- 270 kg de moyenne sur la communauté de communes contre 221 en national. Arrêt du ramassage de ferraille.
- + 21 % de fréquentation dans les déchetteries en 2021.
- Une recyclerie va se créer à Montrésor.
- Il y a toujours 3 animatrices de tri pour le scolaire et l'été sur les marchés et les centres de loisirs. On peut les faire venir si besoin.
- Concours photo de compostage avec exposition.
- Semaines européennes du développement durable (réduction des déchets et fabrication de mangeoires à oiseaux dans les ALSH.)

- Communication : nouveaux guides du tri distribués, impression au format A1 de cycle de recyclage pour les scolaires et « stop pub » disponibles à la mairie.
- Le budget est de 25 millions d'euros.

Les principaux projets sont la poursuite du renouvellement des colonnes à verre. Le réaménagement du site de la Celle Guenand : site papier avec réaménagement complet du local.

La possibilité de dépôt des articles de sport et loisirs à la déchetterie de Descartes pour être valorisés.

Par ailleurs, Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire en charge de la Vie Locale et représentante de la commune à la commission déchets de la CC Loches Sud Touraine rappelle que des essais de tri pour le 14 juillet ont été testés lors de deux années mais que, malgré les indications, il n'était pas respecté.

14 JUILLET ET CAFÉ ÉPHÉMÈRE :

Mme VIALLES Élisabeth, Adjointe au maire en charge de la Vie Locale, rappelle l'organisation du 14 juillet. Elle remercie les élus qui ont répondu pour se positionner sur les différentes tâches. Bertrand GATEFIN a centralisé les positionnements. La répartition des postes de chacun est présentée.

JOURNÉE TENNIS DE TABLE DU 02 JUILLET :

Dans le cadre de sa labellisation Terre de Jeux 2024, M. Bertrand GATEFIN rappelle que la commune a organisée une journée de découverte et d'initiation au tennis de table en partenariat avec le comité d'Indre-et-Loire de tennis de table le 02 juillet. Soixante personnes ont participé. Il remercie les élus qui ont pu apporter leur concours.

ROUTE DEPARTEMENTALE 943 :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que la reprise du trafic ferroviaire de transport de voyageurs de la ligne Tours-Loches ne se fera pas avant septembre. Des travaux réalisés restent à contrôler.

Concernant la RD 943, les travaux pour la réalisation d'un rond-point à Chambourg-sur-Indre commenceront en septembre.

Les enquêtes publiques pour le passage à 2 fois 2 voies sur plusieurs tronçons (Cormery-Courçay, Courçay-Reignac-sur-Indre, Azay-Sur-Indre Chambourg-sur-Indre) commenceront en octobre.

Le projet de contournement de Cormery/Truyes est enterré pour le moment car les maires des communes de Truyes et de Cormery n'en veulent pas. Par ailleurs, la préfète n'y était également pas favorable pour l'instant et a proposé avec les services départementaux un élargissement de la voie qui traverse Cormery.

M. Cyrille DUBOIS demande s'il est envisagé la mise en place d'un passage des cars de la ligne Tours-Loches par Tauxigny-Saint-Bauld.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que des demandes sont envoyées régulièrement à la Région pour demander un passage par Tauxigny. Il a parfois été répondu qu'il y avait un arrêt sur la Zone du Node Park Touraine et également à la gare de Cormery pour cette ligne et par ailleurs un arrêt sur la route de Louans pour la ligne Ligueil-Tours.

M. GATEFIN Bertrand informe qu'il trouve que le vice-président de la région en charge des transports ne semble pas très ouvert sur ce sujet.

KERMESSE DE L'ÉCOLE :

MM. Antoine DOUCET et Mathieu DURAND souhaitent dire que le pot offert par la municipalité lors de la kermesse de l'école n'a pas été bien organisé. Les élus n'ont pas été mis au courant. Il y a un manque d'organisation et aucune concertation entre les intervenants qui organisent la kermesse et la municipalité.

Ils s'étonnent aussi que de l'alcool soit servi dans l'enceinte de l'école autant pour le pot de la commune que pour l'offre de boissons de l'association AP2G.

Mathieu DURAND dénonce un manque de cohérence car la commune "concurrence" l'offre de l'APE AP2G.

Mme Charline DUPUY, Adjointe au maire en charge des affaires scolaires, rappelle l'historique ayant abouti à cette situation. Initialement, le pot était couplé à la remise des livres de fin d'années aux élèves un samedi matin. La remise des livres ne s'effectue plus en dehors du temps scolaire en présence des parents mais sur le temps scolaire. Ainsi, le pot est depuis organisé en même temps que la fête de fin d'année de l'école le vendredi soir. Il est possible en effet de s'interroger sur sa pertinence à ce moment-là.

Mme Aurore HARPIGNIES propose de reporter ce pot de l'amitié lors d'une autre occasion comme le jour de la rentrée ou le vendredi 2 septembre entre 16h15 et 18h, avant le forum des associations.

La séance est levée à 20 heures et 32 minutes.

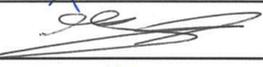
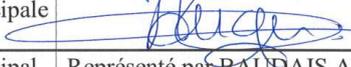
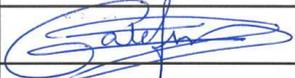
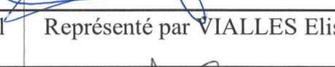
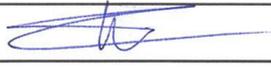
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 01 août 2022 si l'ordre du jour le nécessite sinon le lundi 05 septembre 2022, à 19 heures 00 minute.

N° d'ordre	Délibérations
2022.008.038	DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PARCELLE YD3
2022.008.039	PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CLASSEMENT D'UN MASSIF A RISQUE DE LA COMMUNE EN CATÉGORIE P3.
2022.008.040	DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE TAUXIGNY-SAINT-BAULD ET LA C.C. LOCHES SUD TOURAINE.
2022.008.041	ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL M57 POUR NOMENCLATURE COMPTABLE DE LA COMMUNE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 04/07/2022

Date de la convocation: 29/06/2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOUALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	Représentée par VIALLES Elisabeth
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	Représenté par BAUDAIS Alexandra
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	